Synthèse

Plateforme Nationale forêt-gibier
Réf. 24 / RD/ 1912



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt - bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 25 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

France Bois Forêt est ainsi le reflet d'une filière responsable, qui gère durablement ses forêts et sa matière première, tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.
franceboisforet.fr

Réalisé par :

Contexte et objectifs

La plateforme nationale forêt-gibier est un moyen de contribuer à améliorer l'équilibre forêt-gibier. La cartographie de l'impact du gibier en forêt et des peuplements sensibles est un outil d'orientation pour les acteurs et les décideurs en matière cynégétique. Elle donne une visibilité publique de la situation et peut sensibiliser les propriétaires dans le but de les rendre acteurs, les chasseurs et le grand public.
Divers publics sont concernés : les propriétaires forestiers publics et privés, les organismes référents et leur personnel technique qui peuvent évaluer les dégâts (CNPF, ONF, Coopératives, Experts), les organismes représentants les forestiers dans instances décisionnelles (CNPF, Syndicats, ONF, Communes Forestières). Ils doivent être informés, incités et formés au fur et à mesure des développements afin que la plateforme monte en puissance.

Nos objectifs :

- Animer le réseau des référents et représentants locaux ;
- Faire connaître la plateforme et l'application mobile de saisie des dégâts aux différents publics ;
- Améliorer les fonctionnalités de la plateforme pour renforcer son utilisation et sa notoriété.

Indicateurs de résultats

- **1503 signalements de dégâts saisis dans la plateforme** (entre son lancement mi-2021 et fin déc. 2024)
- **1298 ilots de reboisement saisis dans la plateforme** (entre son lancement mi-2021 et fin déc. 2024)
- **912 comptes ouverts dans la plateforme** (526 professionnels ; 386 propriétaires)
- **153 téléchargements de l'application mobile**
- **89%** de participation des six partenaires aux réunions du COPIL en 2024

Principaux résultats obtenus

- **Deux API** pour intégrer automatiquement les données du CNPF dans la plateforme : **Indice de Pression des Propriétés, dégâts issus des diagnostics Brossier-Pallu**.
- **Des développements complémentaires concernant les renouvellements** (élargissement aux futaies irrégulières, intégration des reboisements financés par les Plans nationaux, carte des surfaces renouvelées par commune).
- **Diverses formations pour les organismes Référents, les DDT(M) et DRAAF**, et **les propriétaires forestiers**.
- **Une vidéo** expliquant aux propriétaires forestiers privés comment signaler des dégâts de gibier ou des jeunes boisements sur la plateforme et comment ces informations sont ensuite utilisées.

Valorisation

- **Communiqué de presse annonçant le nouvel indicateur « Indice de pression des propriétés »**, en janvier 2024.
- **Newsletter aux titulaires de comptes professionnels** exposant les dernières évolutions, en janvier 2024.
- **Envoi du dépliant aux 6700 abonnés** de la revue Forêts-de-France en Novembre 2024.
- **Vidéo** mise en ligne en janvier 2025 https://www.youtube.com/watch?v=1bLIRPPBrrc